



## SANI TABS

Révision: 2025-05-22

Version: 01.0

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	SANI TABS
FDS #:	USC100492
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"><li>Industriel/Institutionnel</li><li>Ce produit doit être dilué avant toute utilisation</li></ul>
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

**Producteur, importateur, fournisseur**

U S Chemical  
316 Hart Street Watertown, WI 53094 USA  
Tel. 1-800-558-9566 USA  
Website: USCHEMICAL.COM

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-866-923-4913 USA

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit non dilué**

Acute toxicity, oral, Category 4  
Eye irritation, Category 2A



**Mention d'avertissement:**

Attention

**Déclarations sur les risques**

**NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX.**

**mises en garde :**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un centre anti-poison (1-866-923-4913) ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: appeler un Centre Antipoison/ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet

**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

**Classification du produit dilué 1:2500**

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

**Déclarations sur les risques et la sécurité**

Pas nécessaire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

**Ingrediénts classifiés**

SANI TABS

Composant(s)	CAS #	% en poids
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	30 - 60%

## 4. PREMIERS SOINS

### Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-866-923-4913) ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

### Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-866-923-4913) ou un médecin en cas de malaise.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

### Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

### Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

### Dangers spécifiques

Aucun à notre connaissance.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Cette substance est毒ique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition:

### Produit Non Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

#### Protection individuelle

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

<b>Protection des yeux:</b>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<b>Protection des mains:</b>	Gants résistants aux produits chimiques.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Si l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### **Produit Dilué:**

##### **Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

##### **Protection individuelle**

<b>Protection des yeux:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**État physique** Tablet

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point de fusion/point de gel (°C)** Indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 1 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** Sans objet.

**Viscosité cinématique** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :** 0 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Clair , Bleu

**Odeur:** Inodore

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé

**Solubilité:** Dispersible

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.00

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Phosphore élémental:** 0.00 % by wt.

**pH:** Sans objet.

**Combustion prolongée** Sans objet.

**pH de la solution diluée** ≈ 8

**Point d'éclair de la dilution:**

**% COV par poids de la dilution d'emploi:** 0 %

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Sans objet

**Stabilité**

Le produit est stable

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucun à notre connaissance

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun raisonnablement prévisible.

**Matières à éviter**

Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

**Conditions à éviter**

Aucun à notre connaissance.

## **11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

#### **Information sur les voies d'exposition probables:**

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

#### **Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme**

**Contact avec la peau:** Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

**Contact avec les yeux:** Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmoiements.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure des vomissements, des nausées et/ou un malaise général. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

**Inhalation:** Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies

respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Organes cibles (exposition unique)** Aucun à notre connaissance.

**Organes cibles (exposition répétée)** Aucun à notre connaissance

**Mesures numériques de toxicité**

(ETA) - par voie orale (mg/kg): 1000

(ETA) - par voie cutanée >2000

(mg/kg):

(ETA) - par inhalation des gaz >20000

(mg/l):

aiguë (ETA) - par inhalation des brumes >5

brumes (mg/l):

(ETA) - par inhalation des vapeurs >20

(mg/l):

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistante et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

**Mobilité** Pas d'information disponible.

**Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :**

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):**

Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

**Entreposage des pesticides :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Entreposage des pesticides :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Éliminant du contenant :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Non réglementé.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués):** Non réglementé.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description

ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

**Déscription du connaissement DOT (voie terrestre )** NON RÉGLEMENTÉ

**Déscription du voie maritime connaissement** NON RÉGLEMENTÉ

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Inventaires internationales**

TSCA Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.  
DSL Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

**EPA Reg. No. : 1561-11**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	30 - 60%			

**Réglementation Canadienne**

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**NFPA (National Fire Protection Association)**

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

**Produit Dilué:**

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2025-05-22

Version: 01.0

**Cause de la révision:**

Sans objet

**Préparé par :**

Affaires réglementaires nord-américaines

**Avis supplémentaire**

- Ne contient pas de parfum additionné

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.*